

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 21 JANVIER 2016

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	33
Absents représentés	12
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE VINGT ET UN JANVIER à DIX NEUF HEURES CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 janvier 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND (à partir du deuxième vœu), BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes OUDART, KIROUANE, PIERON, MM. SEBKHI, AIT AMARA, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA (jusqu'au premier vœu), Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MARCHAND, 1^{er} adjoint au Maire, représenté par M. MAYET (jusqu'au premier vœu),
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
Mme ZERNER, conseillère municipale, représentée par Mme PIERON,
Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. CHIESA,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par M. TAGZOUT,
M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
M. LECLERCQ, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme BAILLON, conseillère municipale, représentée par Mme POURRIOT.

ABSENTS NON EXCUSES

M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, (à partir du deuxième vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ Approuve le compte-rendu des débats du conseil municipal du 17 décembre 2015.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

/ APPROUVE le vœu proposé par la majorité municipale contre le projet de révision de la Constitution sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité.

(35 voix pour et 10 ne prennent pas part au vote : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes S. BERNARD, POURRIOT et BAILLON)

/ REJETTE le vœu proposé par le groupe des élus socialistes relatifs à la consultation engagée en vue de réorienter le projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

(35 voix contre et 9 voix pour : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC, Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON)

A/ APPROUVE le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

(Unanimité)

B/ DECIDE de dénommer « rue Germaine Tillion » la future voie communale, aménagée pour desservir les nouveaux bâtiments entre l'avenue Danielle Casanova et la rue Ledru-Rollin, à Ivry-sur-Seine.

(Unanimité)

1/ ACCORDE un mandat spécial à Messieurs Mehdy Belabbas et Stéphane Prat et Mesdames Catherine Vivien et Sabrina Sebaihi, adjoints au Maire, ainsi qu'à Monsieur Romain Zavallone, conseiller municipal délégué, afin qu'ils se rendent au séminaire des élu-e-s municipaux à Strasbourg organisé par le CEDIS les 4 et 5 février 2016.

(35 voix pour, 3 voix contre : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

2/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il se rende aux Assises Européennes de la Transition Energétique co-organisées par l'ADEME, la Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral et Bordeaux Métropole à Dunkerque du 25 au 28 janvier 2016.

(35 voix pour, 3 voix contre : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

3/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Philippe Bouyssou, Maire, à Monsieur Romain Marchand, 1^{er} adjoint au Maire en charge du développement urbain et PRECISE qu'un ordre de mission est accordé à Monsieur Laurent Jeannin, directeur de Cabinet, à Amandine Ramis, collaboratrice et à Monsieur Jean- François Lorès, Directeur du développement urbain afin qu'ils se rendent au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui se déroulera à Cannes du 15 au 18 mars 2016.

(35 voix pour, 3 voix contre : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

4/ DECIDE de renoncer à l'acquisition amiable du lot n° 278 de l'ensemble immobilier Marat, au prix de six cent quatre-vingt-trois mille euros toutes taxes comprises, d'une superficie de 725,53 m² au rez-de-chaussée et de 66,73 m² au sous-sol, sis 5 rue Robespierre, à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 263.

(41 voix pour et 3 abstentions : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON)

5/ Affaire reportée au Conseil municipal du 18 février 2016.

6/ APPROUVE la vente à la coopérative d'habitants dénommée «Coop Les Bossettes», d'une emprise foncière non bâtie d'une superficie de 1 164 m² environ, à détacher d'une parcelle plus importante cadastrée section K n° 179 (division cadastrale à opérer), sise 46 rue René Villars à Ivry-sur-Seine, au prix de sept cent quarante-six mille quatre cents euros hors taxes (746 400,00 € HT), hors droit et PRECISE que les frais de mutation en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC et 3 abstentions : Mmes S. BERNARD, POURRIOT, BAILLON)

7/ MODIFIE la délibération du 22 janvier 2015 susvisée, en ce qui concerne les caractéristiques financières de la garantie communale accordée à la SA d'HLM IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 43472 d'un montant de 2 354 000 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 18 logements sociaux (PLUS/PLAI) sis 8 rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine et **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec la SA d'HLM IDF Habitat.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

8/ APPROUVE la convention entre la ville d'Ivry, l'ADEF et la Mission locale Ivry-Vitry dans le cadre de la résidence sociale jeunes gérée par l'ADEF sise 149 avenue de Verdun, à Ivry-sur-Seine portant sur le relogement des jeunes en résidence sociale avec une mission d'accompagnement et **PRECISE** que la Ville d' Ivry-sur-Seine délègue 15 logements à la Mission locale Ivry-Vitry.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

9/ Affaire reportée au Conseil municipal du 18 février 2016.

10/ DEMANDE à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » et d'en approuver les modalités de fonctionnement, **APPROUVE** l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine au « Syndicat d'Études Vélib' Métropole », une fois que celui-ci aura été créé conformément à l'article 1 de la présente délibération ainsi que les statuts du « Syndicat d'Études Vélib' Métropole ».

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

et **PREND ACTE** de la désignation comme représentants de la Commune pour siéger au comité syndical :

Titulaire	Suppléant
- Stéphane PRAT	- Romain MARCHAND

11 a/ DECIDE d'adhérer au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), **APPROUVE** ses statuts et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle.

(Unanimité)

et **PREND ACTE** de la désignation comme représentants de la Ville pour siéger à l'assemblée générale du FFSU :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
- Sabrina SEBAIHI	- Mehdi MOKRANI

11 b/ DECIDE de mettre fin à l'adhésion de la Ville à l'association France Médiation.

(Unanimité)

12/ APPROUVE la convention avec l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne relative à un programme de recherche et de développement sur le risque inondation au niveau du territoire ivryen.

(Unanimité)

13/ APPROUVE la convention avec Europa Cinémas Media relative à la diffusion des films européens.

(Unanimité)

14/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'ADIAM 94, le Concert Impromptu et La Muse en Circuit relative à l'organisation du projet de résidence d'un compositeur pour 2016/2017 dans le cadre des Rencontres Départementales de Musique de Chambre.

(Unanimité)

15/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, relative à la poursuite du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et **PRECISE** que les frais engagés par la Ville (hors secrétariat) seront remboursés par le Centre hospitalier Paul Guiraud.

(Unanimité)

16 a/ DECIDE la création du poste suivant :

- 1 poste d'agent de maîtrise.

et la suppression du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

16 b/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 3 mois d'éducateur des APS (activités physiques et sportives).

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 décembre 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22h00

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU